

MAROC

Nouvelle zone de sécurité

Les autorités espagnoles ont protesté auprès du gouvernement qui a établi une nouvelle zone de sécurité de 22 milles sur les côtes sahariennes. Madrid a estimé en effet que cette mesure portait préjudice à la flotte espagnole de pêche et surtout à celle des îles Canaries, les chalutiers espagnols devant désormais travailler hors des 12 milles du banc saharien.

• Une escadre de la marine royale néerlandaise a effectué une **visite au port de Casablanca** du 8 au 11 avril 1983.

L'escadre, qui se trouve sous les ordres du contre-amiral CHE Brainich Von Brainich Felth, est composée de quatre frégates, d'un ravitailleur, ainsi que d'un sous-marin.

• La marine royale a arraisonné **6 chalutiers espagnols qui pêchaient en zone interdite** au large de Mehdia. Les six chalutiers ont été conduits au port de Casablanca.

• Les navires de guerre de type Batral Daoud Ben Aicha 402 et Ahmed Es Sakali 403 se sont rendus à **Malabo (Guinée équatoriale)**, respectivement en février et en mars.

• Le chantier naval hollandais RSV (Royal Schelde) a effectué des **propositions** auprès de la marine royale pour la fourniture de nouvelles frégates lance-missiles de type Kortenaer hollandais (dimensions : 128,1 x 14,4 x 5,8 mètres, déplacement 3 500 tonnes).

• Les chalutiers espagnols Playa Baldegrama et Rio Galiana ont été **arraisonnés** par un patrouilleur alors qu'ils naviguaient à 16 milles au large de Kénitra. Les patrons des deux chalutiers ont reçu l'ordre de se diriger avec leurs bateaux au port de Casablanca.

• M. Joseph Verner Reed, ambassadeur des Etats-Unis, a donné une **réception** en l'honneur de quatre cadets marocains de l'académie militaire de Meknès qui se sont rendus à l'académie militaire américaine de West Point en octobre dernier, et de quatre cadets américains de cette académie qui ont rendu visite à l'académie de Meknès du 12 au 19 mars dans le cadre d'un programme d'échange permanent.

• **Le Maroc est l'un des trois principaux pôles d'attraction, avec l'Europe et l'Amérique, des étudiants gabonais** qui y reçoivent des formations militaire, universitaire, agricole, artisanale et professionnelle et auxquels Rabat offre des bourses.

• Le prince héritier Sidi Mohammed a présidé à Meknès, sur instruction du roi, la **cérémonie d'installation** du nouveau directeur de l'académie royale militaire, le colonel-major Abdenbi Britel, nommé en remplacement du colonel Belcaid Mohamed Bendriss nommé commandant de l'une des plus importantes divisions des forces armées royales stationnées au Sud.

• Le chantier naval ouest-allemand Lürssen négocie avec la marine royale la fourniture de **10 patrouilleurs rapides lance-missiles, du type des FPB-57 nigériens**.

• Le grand patrouilleur Al Bachir 202 (ex. 12 et 22) de la marine royale est en **carénage** à Casablanca.

• La gendarmerie royale a organisé un **concours** pour le recrutement, en qualité d'élèves-gendarmes, de 4 secrétaires féminines pour être formées en sténo-dactylographie.

Réouverture de la frontière

Les résidents algériens au Maroc et les résidents marocains en Algérie ont pu circuler librement entre les deux pays à partir du 7 avril.

La réouverture de la frontière a été annoncée simultanément de source officielle à Alger.

Cette mesure a fait suite aux entretiens qui se sont déroulés dans la capitale algérienne entre les ministres de l'Intérieur des deux pays : MM. Driss Basri et M'Hamed Hadj Yala.

Tant à Alger qu'à Rabat, il a été précisé que les non-résidents des deux pays continueront à être soumis aux règles en vigueur, notamment l'obtention d'un visa « en vue d'une meilleure régulation et d'une harmonisation de la circulation des personnes et des biens entre les pays du grand Maghreb ».

• **L'Aosario a salué la rencontre entre le roi Hassan II et le président Chadli Bendjedid d'Algérie** et émis le vœu de voir de telles initiatives aboutir à des résultats pouvant « dissiper la confusion » sévissant depuis 1976 dans la région : « Si elles venaient à aboutir positivement, ces initiatives libéreront la sous-région de ce mercenariat qui représente un danger pour la stabilité, la fraternité et la coexistence entre les peuples de la région ».

Population

La population marocaine s'élevait en septembre 1982 à 20 419 555 personnes.

• On apprend l'acquisition prochaine par royal air Maroc de deux **nouveaux Boeing 737**.

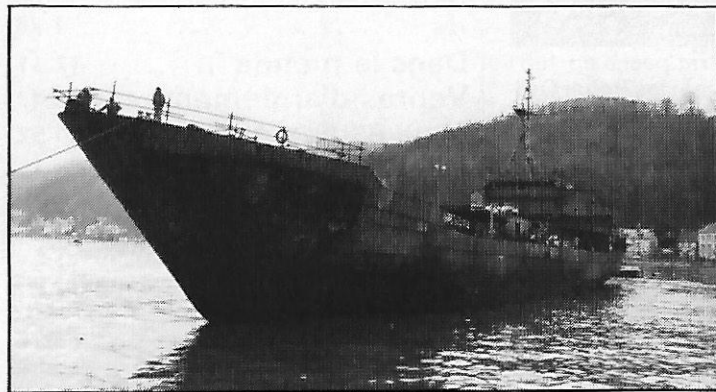


Prince héritier Sidi Mohammed

Accrochage entre militaires algériens et Polisario

Un affrontement armé, qui aurait fait plusieurs morts, s'est produit entre des soldats algériens et une colonne du front Polisario qui, venant de Libye, se dirigeait vers la base de Tindouf, affirmait fin mars le quotidien madrilène Diario 16. Le journal voyait dans cet incident un signe de « la tension existant actuellement entre le front Polisario et le gouvernement algérien » à la suite de « la décision d'Alger d'ouvrir des négociations avec le Maroc dans le cadre d'une solution au conflit du Sahara occidental ». Citant des sources algériennes, le journal espagnol précisait que l'accrochage « s'était produit quand les combattants du front Polisario revenaient de Libye avec des véhicules militaires et du matériel lourd qui venaient de leur être livrés par les autorités libyennes. Selon cette version, les soldats algériens auraient intimé aux combattants sahraouis l'ordre de retourner en Libye avec ce matériel. Le refus de la colonne du Polisario a alors déclenché une fusillade qui aurait provoqué la mort de « plusieurs personnes ».

Diario 16 assurait encore que le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, en visite, avait eu confirmation de ce grave incident lors des conversations qu'il a eues avec le roi Hassan II et le Premier ministre, M. Maati Bouabid.

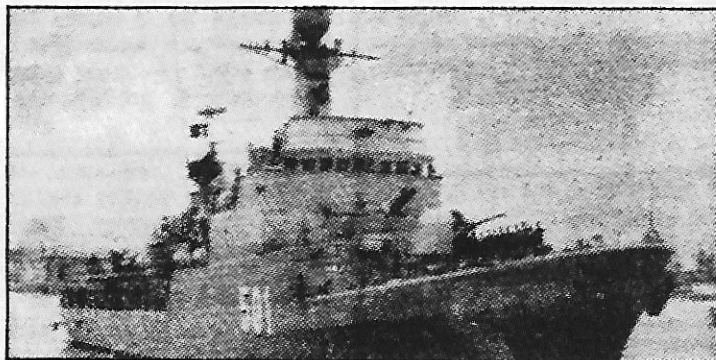


Batral marocain, lors de son achèvement en France

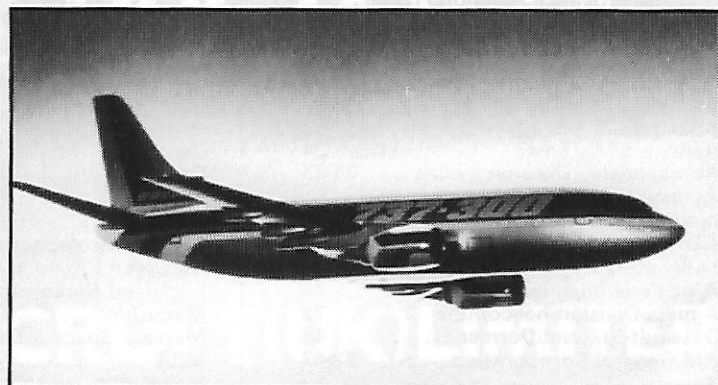
• Aux jeunes Marocains ayant suivi la 3^e année secondaire, la marine royale offre une **carrière de technicien** selon goûts et aptitudes.

• La **corvette lance-missiles** Lieutenant-colonel Errahmani construite par Bazan (Espagne), qui a été construite par Bazan, a rallié sa base de rattachement à Casablanca le 24 mars 1983.

• Accompagné de M. Joseph Verner Reed, ambassadeur des Etats-Unis à Rabat et d'un groupe d'officiers de haut rang de son état-major, le général Francis J. Toner, directeur de la division de logistique et de sécurité du commandement militaire américain en Europe, s'est rendu au mausolée Mohammed V, où il a déposé une **gerbe sur la tombe du souverain disparu**.



Corvette lance-missiles Lieutenant-colonel Errahmani construite par Bazan (Espagne). Ce navire vient d'entamer une série de visites d'amitié dans le cadre de ses essais à la mer. Le 25 avril, il était en Grèce faisant route vers les pays arabes du Golfe. Il fera escale notamment à Djedda (Arabie saoudite). A son retour, il se rendra à Carthagène (Espagne) pour une révision

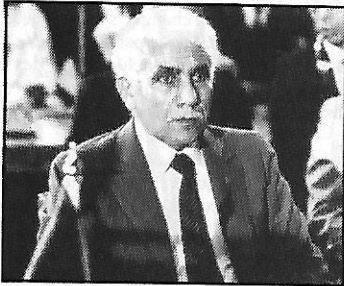


Boeing 737 (USA)

ALGERIE

Réunion des plus hauts responsables militaires

Le 28 mars, le président Chadli Bendjedid, commandant en chef des forces armées a présidé au siège du ministère de la Défense nationale, une réunion des plus hauts responsables militaires du pays. La plus grande discrétion a été observée sur cette réunion à laquelle ont pris part le colonel Abdallah Belhouche, inspecteur général de l'armée, le secrétaire général du ministère de la Défense, le colonel Mustapha Benloucif, le secrétaire permanent du haut conseil de sécurité, le colonel Benabbes Ghezziel, ainsi que les chefs des sept régions militaires et plusieurs autres officiers supérieurs.



Président Chadli Bendjedid

• Un haut fonctionnaire du département d'Etat US a affirmé à Washington que l'Algérie livrait des armes à la guérilla salvadorienne. Selon ce haut fonctionnaire, qui a demandé à conserver l'anonymat, ces armes, de fabrication soviétique, transiteraient par le Nicaragua.

• Aux jeunes Algériens le centre de formation technique de la logistique propose l'accès sans concours et permanent durant toute l'année à une **carrière de sous-officier** dans l'une des spécialités suivantes : mécanique auto, électricité auto, mécanique engins, tôle, soudure et ajustage, avec formation de conduite automobile VL et PL sanctionnée par le permis de conduire.

• Aux jeunes Algériens et Algériennes, l'école supérieure d'administration militaire offre une **formation solide en administration et gestion** et donne la possibilité de devenir officier titulaire d'une licence es-sciences militaires (option administration).

• Un avis d'appel d'offres national a été lancé par la direction régionale de l'infrastructure et des domaines militaires de la 3^e région militaire pour la **construction de 30 logements** à Kenda.

• Un avis d'appel d'offres ouvert national a été lancé pour **étude et réalisation** d'une bache d'eau pour bouche d'incendie et de surpresseur d'eau d'un bloc administratif à Blida.

• Un avis d'appel d'offres ouvert national a été lancé pour **étude et réalisation de climatisation** par eau glacée, avec système de ventilation, plus eau chaude, d'un bloc administratif à Blida.

• Des **avis d'appel d'offres** ont été lancés par la base centrale logistique de Béni-Méred (Alger) concernant des produits chimiques de laboratoire, de l'outillage de tournage, de l'outillage de coupe, des fraises et des accessoires pour tournage et fraisage.

• En vue de se procurer des **matériels de laboratoire et d'atelier**, soit : classe de cours audiovisuels de code de la route, équipement pour salle de cours de technique auto et d'entretien, équipement pour salle de cours de technique moto, classe de simulation de conduite à huit places et simulateur individuel de conduite auto, il a été lancé un appel d'offres par le ministère de la Défense nationale, direction de l'instruction, Les Tagarins, Alger.

• Le ministère de la Défense nationale, direction de la planification et du budget, BP 298, Alger-Gare, a lancé un **appel d'offres** pour la fourniture de matériel de boucherie, de poids et mesures, d'éclairage, de chauffage, de campement, de foyer et de cuisine.

• La **fourniture de matériel dentaire** fait l'objet d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale, DASC BP 298, Alger-Gare.

• La **fourniture de divers matériels de cuisine fixes** a fait l'objet d'un appel d'offres de la direction centrale de l'intendance, sous-direction des subsistances, bureau réalisation, caserne Ali Khodja, les Tagarins, Alger.

• La **fourniture de matériel cinématographique, photographique et de prises de vues** a fait l'objet d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale, direction centrale du commissariat politique, BP 298, Alger-Gare.

• Le ministère de la Défense nationale, direction de la planification et du budget, BP 298, Alger-Gare, a lancé un appel d'offres concernant du **matériel de boulangerie**.

• La **fourniture d'aciers spéciaux** a fait l'objet d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale, base centrale logistique de Béni-Méred (Alger).

• La **réalisation et l'installation d'une chaîne de torréfaction et de mouture de café** a fait l'objet d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale, direction de la planification et du budget, DASC.

• Un avis d'appel d'offres ouvert national a été lancé relatif à la **pose de matériel de chauffage central** dans neuf blocs administratifs à Blida par M. le contrôleur résident de la 1^{re} RM, caserne du 19 juin, Blida.

• Le ministère de la Défense nationale, direction des services communs, soumissions, BP 298, Alger-Gare, a lancé des **appels d'offres** concernant la fourniture de matériel de radiologie, de ligatures destinées à la direction de la santé militaire ainsi que de matériel dentaire et de cardiologie.

• La **fourniture de matériel médical** a fait l'objet d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale, direction de la santé militaire, boulevard Said-Touati, Bab el Oued, Alger.

• La **fourniture de rayonnages métalliques et de défenses d'accostage en caoutchouc** pour la base navale d'Alger a fait l'objet d'un appel d'offres de la part du ministère de la Défense nationale, DASC.

• La direction centrale de l'intendance, sous-direction des subsistances, bureau des réalisations, caserne Ali Khodja, les Tagarins, Alger, a lancé un appel d'offres concernant des **chariots de service électriques et un ensemble de service chaud électrique pour hôpital**.

• Un avis d'appel d'offres ouvert national a été lancé en vue de la **réfection générale** de l'hôpital thermal de Hammam-Righa.

• Les services de la gendarmerie de Biskra ont diligenté récemment une enquête qui a permis de mettre fin à un important **trafic d'armes de chasse**.

Ainsi, 52 fusils de marque espagnole furent saisis. Ces armes étaient introduites frauduleusement de l'étranger (France) dissimulées dans des voitures par des personnes originaires de la région d'El Oued. Ensuite, elles étaient vendues aux personnes du milieu de la contrebande, entre autres, le nommé Khalafia El Habib dit Taleb, imam à la mosquée de Hassi Khelifa (El Oued).

Ce dernier constituait la source principale d'approvisionnement des nommés Rekek Tayeb dit Rahal âgé de 40 ans, commerçant et Hallimet Saci, fellah, âgé de 40 ans.

Les intéressés écoulaient ces fusils de chasse directement ou par des intermédiaires moyennant commissions, dans différentes régions du pays à des prix variant entre 8 000 et 15 000 DA.

Les armes saisies ont été remises au tribunal de Biskra et les 69 personnes impliquées dans cette affaire de trafic ont été déférées devant la justice.

• Le colonel Mohamed Attailia, commandant de la 1^{re} région militaire, a présidé la **cérémonie de sortie d'une nouvelle promotion** d'élèves officiers du Service national, dans l'enceinte de l'école de formation d'officiers de réserve de Blida.

• Une **délégation de résistants tunisiens** est venue dans la wilaya de Tizi-Ouzou sous la conduite de M. Mahdjoub Ben Ali, pour effectuer une visite.

• Le programme de **construction sous licence de patrouilleurs côtiers** de type 37,5 m Brooke Marine (G-B) réalisée par l'Etablissement de constructions et de réparations navales de Mers El Kebir pour le compte de la marine populaire est bien avancé. Certaines unités, dont celle livrée directement par le chantier naval britannique, doivent être armées en Algérie par des techniciens d'Oto Melara (Italie). Une unité est à sec sur le quai.

En outre, l'ECRN vient de mettre en projet la réalisation d'une corvette sur plans Varna Shipyards de Bulgarie. Ce nouveau navire de 50 m de longueur sera armé en proue d'un canon de 76 mm Oto Melara, d'un canon tube 40L70 Breda Bofors en poupe et vraisemblablement de deux canons tubes de 30 mm Breda en sabords. La motorisation sera assurée par trois Diesel MTU 20 cylindres (livrés) sur trois lignes d'arbres.

Enfin, un certain nombre de bateaux de type OSA-I, OSA-II, Komar et Nanuschka vont être mis en refonte à Mers El Kebir.

• A l'invitation de M. El Hadi Khediri, directeur-général de la Sûreté nationale, le lieutenant-colonel Amora Bangafa, directeur des services de sécurité malien, est venu à Alger en **visite officielle**.

Visite officielle

Le communiqué commun algéro-espagnol publié à Alger à l'issue de la visite officielle du vice-président espagnol Alfonso Guerra a souligné notam-

ment, en ce qui concerne les questions internationales, la nécessité « d'approfondir le dialogue Nord-Sud afin d'instaurer un nouvel ordre économique international ».

Le communiqué a fait état de la volonté des deux pays de « travailler à faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération au bénéfice des pays riverains en dehors de toute ingérence étrangère ». La situation au Sahara occidental », a indiqué ce texte, exige « une solution juste et durable basée sur le respect des principes et des résolutions de l'ONU et de l'OUA ». D'autre part, M. Guerra, au moment de son départ d'Alger, a réaffirmé la position de Madrid en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination par un referendum organisé sous l'égide de l'ONU et de l'OUA. Interrogé sur une éventuelle dénonciation des accords de Madrid de 1975, il a répondu que ces accords, transférant à la Mauritanie et au Maroc l'autorité administrative, mais non la souveraineté, sur l'ancienne colonie espagnole, étaient devenus « caducs, puisque l'une des trois parties à l'accord, la Mauritanie, les avait dénoncés ».

• **M. Alfonso Guerra, vice-président du gouvernement espagnol, en visite officielle en Algérie, a reçu M. Ould Salek**, responsable des relations extérieures du front Polisario.

• **Aucun accord algéro-libyen n'a été signé** lors de la visite à Alger du numéro deux libyen, le commandant Abdessalam Jalloud, a-t-on appris dans les milieux politiques de la capitale. Cette précision infirme la déclaration faite à Tobrouk par le colonel Kadhafi, selon laquelle « un accord algéro-libyen a été signé à la demande de l'Algérie, qui constitue un pas en direction de l'application de la charte de Hassi Messaoud ».

Dans les milieux politiques d'Alger, on indiquait que les entretiens du commandant Jalloud avec les dirigeants algériens avaient porté sur la situation dans le Maghreb à la lumière de la récente rencontre du président Chadli avec le roi Hassan II du Maroc et du voyage officiel du chef de l'Etat à Tunis.

A cette occasion, précisait-on de même source, le président Chadli a réaffirmé au numéro deux libyen la position traditionnelle du pays sur une éventuelle union réclamée par la Libye. La conception algérienne de l'union repose d'abord sur « le bon voisinage positif » entre les Etats voisins et le renforcement de leur coopération économique, sociale et culturelle. Une telle union ne peut être imposée par le sommet, mais doit être acceptée librement par les peuples concernés, après un processus d'intégration progressive dans tous les domaines. Quant au document algéro-libyen, signé le 29 décembre 1975, il ne s'agit, ni d'un traité, ni d'une charte, comme l'a laissé entendre Tripoli, mais d'un « communiqué commun » publié à l'issue d'une rencontre à Hassi Messaoud entre l'ancien président Houari Boumédiène et le colonel Kadhafi. Ce texte définissait en termes généraux le processus d'intégration progressif dans les domaines politique, administratif, économique et culturel. Il proclamait également que « toute atteinte portée à l'une des deux révolutions est considérée par l'autre comme une atteinte directe contre elle ».

AFRIQUE

Transports

Des entretiens algéro-voltaïques en matière de transport ont eu lieu au siège du ministère des Transports et de la Pêche. Dirigés respectivement par M. Salah Goudjil, ministre des Transports et de la Pêche du côté algérien et par M. Frédéric Korsaga, ministre des Transports, de l'Environnement et du Tourisme du côté voltaïque, ces premiers entretiens ont porté essentiellement sur un éventuel accord aérien liant les deux capitales.

Harcèlements

Le front Polisario a publié début avril à Alger deux communiqués annonçant des opérations de harcèlement contre l'armée marocaine au Sahara occidental et lançant en même temps à cette armée un appel à la rébellion. Un communiqué militaire a fait état de harcèlements sahraouis fin mars contre des positions marocaines à Aoussengh, Ejaïva et El Aymar, provoquant, selon les responsables du ministère sahraoui de l'Information des pertes « importantes en vies humaines et en matériel infligées à l'ennemi ». Un autre communiqué du front relatif à la mort du général Dlimi en janvier, a accusé le « Palais (du roi) et ses services » de se livrer actuellement « à une véritable chasse aux colonels et autres gradés » pour « épurer » l'armée.

Plusieurs positions de l'armée marocaine au Sahara occidental ont été pilonnées au début du mois d'avril, a affirmé un communiqué du ministère sahraoui de l'Information publié à Alger le 12 avril. Ce texte déclarait que « les 4, 6 et 9 avril, plusieurs positions de l'armée monarchiste, notamment à Smara, ont été pilonnées à l'arme de gros calibre par des combattants sahraouis ». Selon le communiqué, les troupes marocaines auraient subi de lourdes pertes humaines et matérielles.

● **La RASD a estimé qu'aucun sommet des Etats du Maghreb ne peut se tenir sans elle**, a indiqué le ministre sahraoui des Affaires étrangères M. Ibrahim Hakim. Commentant des informations de presse en provenance du Maroc selon lesquelles un sommet maghrébin pourrait se tenir au Maroc en marge de la réunion de la Ligue arabe, M. Hakim a déclaré à l'AFP qu'« aucune conférence au niveau des chefs d'Etat du Maghreb ou à quelque niveau que ce soit ne peut avoir lieu sans la RASD ». « L'Algérie et la Libye, qui soutiennent la RASD dans sa lutte, ne peuvent que soutenir la position logique de la RASD », a-t-il ajouté.

● **Le front Polisario « déplore l'attitude du gouvernement français »** qui « reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui », mais « maintient ses experts militaires au Maroc », a déclaré M. Mohamed Fadel Ismail, représentant du Polisario à Paris. « Nous sommes déçus », a ajouté M. Fadel dans un entretien publié par l'hebdomadaire Révolution. Selon M. Fadel, « il ne se passe pas un jour sans qu'une ou plusieurs positions marocaines ne soient bombardées par l'armée de libération populaire sahraouie » au Sahara occidental. « Deux mots » résumant la situation de la monarchie marocaine : isolement et asphyxie. « Le seul souci de Hassan II, c'est de sauver sa monarchie », a-t-il estimé. Pour lui, c'est le maintien de l'armée marocaine au Sa-

hara occidental qui « aujourd'hui menace la monarchie ».

● **Le front Polisario souhaite des « négociations directes »** avec le Maroc sur le problème du Sahara occidental, a indiqué un communiqué diffusé à Alger. Le conseil des ministres de la RASD réuni le 20 mars à Hauza (Sahara occidental), s'est d'abord félicité « des grandes victoires arrachées par le peuple sahraoui » depuis le déclenchement de la lutte armée, le 20 mai 1973, et a réaffirmé sa conviction que « l'expansionnisme marocain » demeurerait l'obstacle à la paix dans le Maghreb. Mais le conseil, réuni sous la présidence de M. Mohamed Abdelaziz, a considéré également que « le premier jalon pour la construction d'un grand Maghreb est le respect par le Maroc de la souveraineté de la RASD et l'engagement de négociations directes entre notre pays et le Maroc pour mettre fin à la guerre qui les oppose ».

TUNISIE

Entrevue

M. Slaheddine Baly, ministre de la Défense nationale, a reçu le colonel Mustapha Benloucif, secrétaire général du ministère algérien de la Défense. L'entrevue a porté sur la coopération bilatérale dans le domaine militaire, l'échange de délégations militaires, les moyens de faire connaître les réalités des deux armées, l'échange d'expériences et la réalisation de projets communs par le service national en vue de mettre en valeur certaines régions frontalières. Le colonel Mustapha Benloucif a transmis à M. Slaheddine Baly une invitation à visiter l'Algérie. Ont assisté à l'entrevue les officiers supérieurs de l'armée nationale et les ambassadeurs des deux pays.

● M. Slaheddine Baly, secrétaire général du comité olympique tunisien, a présidé la réunion des représentants des comités nationaux olympiques arabes situés dans le bassin de la Méditerranée, en présence de M. Othman Al Saâd, secrétaire général de l'union arabe des sports (UAS).

● **M. Slaheddine Baly a reçu M. Emo Egoli** secrétaire général de l'association nationale d'amitié italo-arabe.

● Sur invitation de l'Organisation nationale algérienne des moujahidines une **délégation de résistants** est venue à Alger pour une visite de quelques jours.

● Il a été convenu de favoriser les **échanges d'expériences** entre les armées tunisienne et algérienne, d'intensifier les échanges de visites entre les responsables des ministères de la Défense des deux pays et d'encourager la contribution des hommes du service national à la réalisation des projets communs de développement dans les zones frontalières.

● M. Mohamed Mzali, Premier ministre, a assisté à la caserne de Bir Bouregba à la **cérémonie de sortie d'une brigade de la garde nationale**.

La cérémonie s'est déroulée en présence de MM. Driss Guiga, ministre de l'Intérieur, Slaheddine Baly, ministre de la Défense nationale, Ameer Ghedira, commandant de la garde nationale et du gouverneur de Nabeul.

● M. Driss Guiga, ministre de l'Intérieur, a installé M. Ahmed Bennour dans ses **nouvelles fonctions** de secrétaire

d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité nationale.

● Le ministère de la Défense nationale se propose de lancer un appel d'offres pour l'**acquisition de matériel de contrôle** non destructif aux rayons X.

● Le ministère de la Défense nationale se propose de lancer un appel d'offres pour l'**acquisition de matériel topographique de travaux de terrain**.

● **La direction générale de la police nationale communique** : « La direction générale de la police nationale rappelle de nouveau aux citoyens, qu'en vertu des articles 21 et 28 de la loi 7-1968 du 8 mars 1968, relative à la situation des étrangers se trouvant en Tunisie, toute personne hébergeant chez elle un étranger à quelque titre que ce soit, est tenue d'en aviser, dans les 48 heures, le poste de police ou de la garde nationale dont elle relève sur le plan de la résidence ».

Traité de fraternité et de concorde

Le 19 mars, la Tunisie et l'Algérie ont conclu un traité de fraternité et de concorde destiné à consolider durablement les relations bilatérales, avec l'espoir sous-jacent de créer un Maghreb fraternel dans lequel le Maroc aurait sa place. Le traité, ainsi qu'un accord sur la délimitation des frontières, ont été signés par le président Habib Bourguiba et le président algérien Chadli Bendjedid, en visite officielle.

« Nous croyons », a précisé à cette occasion M. Essebsi, ministre des Affaires étrangères « que la pierre d'achoppement qui nous a empêchés de progresser dans la construction du Maghreb arabe est le non-règlement de la cause du peuple sahraoui. Nous avons l'espoir que les dirigeants du Maghreb arabe feront preuve de sagesse pour parvenir à une solution juste et durable de ce problème ».



M. Essebsi

Le texte du traité est précédé par un long préambule qui définit les principes généraux sur lesquels sont fondées les relations des deux pays et le cadre dans lequel doit s'exercer leur coopération. Le texte se réfère à un premier traité entre la Tunisie et l'Algérie, signé à Tunis en janvier 1970, et souligne également dans son préambule les principes de l'appartenance à une communauté arabe, islamique et africaine, ainsi que le souci des deux parties de préserver la paix et la stabilité dans le monde par le

règlement de tout différend par des moyens pacifiques.

Le traité énonce sept articles :

— Article 1. Les deux parties s'engagent à maintenir la paix et la sécurité entre elles et entre tous les pays du grand Maghreb arabe et à respecter le principe de souveraineté nationale.

— Article 2. Elles s'abstiennent de recourir à la force pour régler leurs différends et s'engagent à employer la concertation ou tout autre moyen pacifique en cas de différend.

— Article 3. Elles s'engagent à n'adhérer à aucune alliance de caractère militaire ou politique qui serait dirigée contre l'indépendance et l'intégrité de l'une des parties.

— Article 4. Chaque partie s'engage à ne pas tolérer l'activité de tout groupement qui attenterait à la sécurité ou à l'intégrité de l'autre partie ou tenterait par la violence de changer son régime.

— Article 5. Chaque partie conserve sa pleine liberté de conclure avec des Etats tiers tout accord qui ne contredit pas les dispositions de ce traité.

— Article 6. Le présent traité demeure ouvert aux autres Etats du Maghreb arabe qui en accepteraient les dispositions, avec l'accord de la Tunisie et de l'Algérie.

— Article 7. Le traité est valable pour une durée de 20 ans.

Le ministre algérien des Affaires étrangères, M. Ahmed Taleb Ibrahim, a réaffirmé à Tunis, de son côté, la nécessité pour l'Algérie et la Tunisie d'œuvrer pour un rapprochement entre le roi Hassan II du Maroc et les dirigeants du front Polisario.

M. Ibrahim s'est prononcé pour un règlement « juste et durable » de la question sahraouie, avec la perspective d'édifier « en commun » le grand Maghreb arabe.

Le ministre algérien a d'autre part annoncé que la grande commission mixte tuniso-algérienne se réunirait à Alger pour examiner des projets tuniso-algériens dans les différents secteurs de la coopération. Il a souligné que les deux délégations ont étudié au cours de la visite du président algérien un important dossier sur la coopération, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie et du transport. Le ministre algérien a indiqué également que cette coopération s'étendait au domaine militaire.

● L'Algérie et la Tunisie ont signé un **procès-verbal relatif aux zones frontalières**. Ce document prévoit des facilités relatives à la circulation des ressortissants des deux pays, l'assouplissement des mesures relatives à la résidence des ressortissants des deux pays, dans le cadre de la convention d'établissement conclue entre les deux pays le 26 juillet 1963, l'élaboration d'un guide en faveur des frontaliers, la mise au point des meilleures conditions de repos et de transit et l'allègement des mesures administratives concernant le premier poste frontalier d'El-Ayoun-Babouche, la mise au point des mesures opérationnelles pour la coopération en matière de communications et de télécommunications, les grands axes de la coopération commune pour faire des zones frontalières un trait d'union et de développement reflétant le bon voisinage et la concorde entre les deux peuples.

AFRIQUE

• Une équipe de chercheurs a reconstitué près d'Agen (France) un **bateau du temps des pharaons** et va tenter à son bord le tour de l'Afrique.

Le navire a été retourné de manière à permettre la poursuite des travaux à l'intérieur de la coque. Le départ est prévu pour l'été 1984 et l'expédition doit durer de 18 mois à 2 ans. D'après les récits d'Hérodote, les Egyptiens auraient contourné à la voile et à la rame le continent africain par l'Est aux environs de 600 avant Jésus-Christ, et le voyage aurait duré trois ans. M. André Gil-Artagnan, propriétaire du bateau, veut prouver qu'une telle navigation est possible avec ce type d'esquif. Il a reconstitué l'embarcation, longue de 21,50 m, large de 5,40 m, bâtie en pin d'Orégon et en acajou. Elle sera pourvue d'une grande voile carrée de 17 m sur 5 et de deux gouvernes latérales. Le propriétaire s'est inspiré pour la construction des bas-reliefs du temple de la reine Hatshepsout représentant une flottille de ces navires partant chercher de la myrthe et de l'encens dans une contrée indéterminée appelée par les Egyptiens le pays de Pount. D'où le nom de Pount donné au bateau.

SOUDAN

Saisie d'armes

Les forces de sécurité ont saisi 32 fusils, dont 13 AK-47, ainsi que des munitions, dans une maison particulière de Kassal, ville de l'Est. Les forces de sécurité ont également arrêté, dimanche 27 mars, deux personnes : un chauffeur de taxi et un fonctionnaire d'autorité, accusés de détention d'armes de guerre. Les premiers éléments de l'enquête ont permis de démontrer que les deux accusés étaient en rapport avec les auteurs de la « récente tentative libyenne de coup d'Etat », selon SUNA.

• Le 31 mars, le chef d'état-major de l'armée, Tewfik Abou Kadouk se trouvait en **visite au Caire**, où il a été reçu par le président Hosni Moubarak.

• Les autorités ont fait savoir qu'elles considéraient un éventuel pacte de sécurité soviéto-libyen comme un **menace pour la sécurité** de leur pays.

• Sans qu'aucune confirmation officielle ait pu être obtenue, des livraisons de brut saoudien seraient la **contrepartie de l'assistance militaire** fournie par Khartoum à Bagdad. 1 000 réguliers et 2 000 volontaires, selon de bonnes sources, se trouvaient au printemps sur le front irano-irakien.

Equipements d'aéroport

Le directeur général du département de l'aviation civile (Po Box 430, Khartoum), a lancé un **appel d'offres** sur un financement du Fonds européen de développement, pour la fourniture d'un véhicule de secours et de lutte contre le feu avec citerne de 4 000 l et citerne à mousse de 800 l et d'un véhicule d'intervention rapide équipé d'un système d'extinction à poudre d'une capacité de 250 kg ou plus pour l'aéroport de Juba.

Violents combats dans la province du Tigre

Courant mars, de très violents combats, qui auraient provoqué des pertes importantes dans les rangs de l'armée éthiopienne, ont eu lieu au Nord-Ouest d'Axum, dans l'Ouest de la province du Tigre, a déclaré à l'AFP à Khartoum M.

Yemane Kidane, représentant du FPLT. Selon M. Kidane, deux brigades de la 24^e division éthiopienne ont été « mises complètement en déroute » lors de ces affrontements. 1 500 soldats éthiopiens, a-t-il affirmé, ont été tués ou blessés, et les combattants du FPLT ont récupéré quatre tanks soviétiques T-54. M. Kidane s'est toutefois refusé à donner des indications sur les pertes tigréennes, qu'il s'est borné à qualifier de minimes. Ces combats, a-t-il affirmé, sont les plus durs depuis le début de la septième offensive, lancée à la mi-février dernier, par l'armée éthiopienne contre le FPLT.

Selon M. Kidane, l'armée éthiopienne cherchait à s'imposer dans l'Ouest du Tigre, moins affecté par la sécheresse, afin « de briser le moral de la population ». Le représentant tigréen s'est enfin félicité de « l'excellente coopération » entre le FPLE et son mouvement, et n'a pas exclu la constitution, à moyen terme, d'un front commun.

De nouveaux combats entre l'armée éthiopienne et les guérilleros séparatistes du Tigre ont fait 1 500 morts du côté gouvernemental début avril, selon un communiqué du FPLT. Selon le bureau à Mogadiscio du FPLT, les combats ont eu lieu près des localités de Gudis et d'Alafo, dans l'Ouest de la province éthiopienne du Tigre. De grandes quantités d'armes, de munitions, de tanks et de véhicules lourds ont été pris à l'armée éthiopienne, a ajouté le communiqué, qui ne précisait pas les pertes des guérilleros tigréens.

Le FPLT a annoncé d'autre part avoir attaqué des véhicules et tué 50 soldats sur la route reliant Addis Abeba au principal port du pays, Assab. Cette opération a été menée conjointement par les forces du FPLT et par celles des séparatistes érythréens du FPLE.

• **Le gouvernement éthiopien fait expédier vers l'URSS l'aide alimentaire qui lui est accordée par la CEE pour pouvoir régler ses achats d'armes** soviétiques, a affirmé l'hebdomadaire britannique The Sunday Times. Citant diverses sources, dont le témoignage d'un responsable éthiopien réfugié à Londres, le journal précisait que les sacs de grains envoyés par la CEE qui arrivent au port d'Assab sont régulièrement réexpédiés à destination de l'Union soviétique après un changement d'étiquettes. Pour payer les armes qui lui sont livrées par l'URSS, l'Ethiopie expédie même son propre grain et sa propre farine, privant ainsi les zones affectées par la sécheresse d'une aide alimentaire vitale, ajoutait le Sunday Times. Selon une responsable d'une association d'aide à l'Erythrée, citée par le journal, 18 000 tonnes de blé et 17 500 tonnes de céréales diverses, envoyées en 1981 par la Communauté à Addis Abeba, ne sont pas parvenues aux familles qui en avaient besoin.

MAURITANIE

Visite de fin de garantie.

Le grand patrouilleur Le 10 juillet P-411 livré par les Ateliers et Chantiers C. Auroux (France) le 12 mai 1982, est arrivé au chantier naval d'Arcachon fin avril pour effectuer sa visite de fin de garantie. Il sera de nouveau opérationnel en juin.



Patrouilleur rapide de type Patra Le 10 juillet construit aux Ateliers et Chantiers C. Auroux d'Arcachon (France)

Visite en Algérie

Le colonel Ahmedou Ould Abdallah, ministre de l'Intérieur, a effectué une visite de 48 heures en Algérie. Avant son départ, le colonel Ould Abdallah s'est félicité de ses entretiens avec les responsables algériens : « Ma visite consolidera les liens déjà existants entre Alger et Nouakchott et renforcera l'unité du grand Maghreb. »

• **La Mauritanie « encourage et salue tout rapprochement qui s'opère dans le Maghreb »**, a déclaré à Tunis M. Ahmed Ould Minnih, ministre des Affaires étrangères.

SENEGAL

Fête nationale

Le 4 avril au matin, les personnalités et le public étaient déjà en place lorsque le chef de l'Etat est arrivé dans sa voiture décapotable. Il a été accueilli par le Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, M. Moustapha Niassé, le ministre des Forces armées, M. Médioune Fall, le chef d'état-major général des armées, le général d'armée Idrissa Fall et le général Wally Faye, haut commandant de la gendarmerie et directeur de la justice militaire.

Après l'exécution de l'hymne national, le chef de l'Etat a passé en revue les troupes qui rendaient les honneurs.

Le coup d'envoi du défilé militaire a été donné avec le passage des Fouga Magister, des Fokker et des hélicoptères.



Défilé du 4 avril à Dakar : l'école des officiers d'active de Thiès